

LES CENTRES DE TRI DU QUÉBEC

Le système de gestion des matières résiduelles québécois compte une filière de récupération et de recyclage des contenants, emballages et imprimés faits de verre, métal, plastique, papier et carton d'origine domestique. Ces matières sont récupérées porte-à-porte la plupart du temps par des entrepreneurs privés mandatés par des instances municipales.

Un système de compensation financière permet aux municipalités de recevoir la quasi-totalité des montants versés pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables. Une fois triées, les matières sont vendues par les exploitants des centres de tri afin d'être conditionnées, recyclées ou autre.

Actuellement, 22 centres de tri sont en exploitation au Québec. Ces centres de tri présentent une grande variabilité dans leur modèle d'affaires et de gouvernance :

- **Gestion par une entreprise privée** : une entreprise privée exploite l'installation. C'est le cas pour l'entreprise Tiru et sa filiale Compagnie de recyclage de papiers MD qui gèrent de grands volumes notamment pour Montréal et Longueuil.
- **Gestion par une régie municipale** : plusieurs municipalités ou MRC se regroupent au sein d'une régie qui a comme rôle de gérer et d'opérer le centre de tri (ex : Récup Estrie). Les revenus obtenus par la vente des matières recyclables sont généralement réinvestis dans les infrastructures, dans la sensibilisation de la population, etc.
- **Gestion par un OBNL** : l'organisme gère le centre de tri et ne retire aucun avantage financier. Les revenus sont réinvestis dans la communauté ou dans les infrastructures. Dans plusieurs cas (ex : Récupération Frontenac), l'OBNL permet de créer des emplois pour des personnes qui vivent avec des limitations fonctionnelles.
- **Gestion par un OBNL avec des municipalités siégeant au conseil d'administration** : c'est le cas particulier de Tricentris. Issu du regroupement, à la fin des années 1990, de 44 municipalités, Tricentris fonctionne sous une formule de membership avec droit décisionnel au sein de l'OBNL. Le conseil d'administration où siègent 24 administrateurs décide des orientations de Tricentris et des actions à poser pour y arriver. Les municipalités membres peuvent, tout en conservant un contrôle public, bénéficier de l'expertise et de la connaissance des gestionnaires de l'organisme et mandater ceux-ci pour s'acquitter de divers mandats connexes. En 2019, plus de 200 municipalités étaient membres ou clientes chez Tricentris.